

Paris, le 20 août 2026

Allocation de rentrée scolaire :

Une aide indispensable face aux dépenses de la rentrée

À l'occasion du versement de l'**Allocation de rentrée scolaire (ARS)**, Familles de France rappelle que cette aide constitue un soutien essentiel pour de nombreuses familles confrontées aux dépenses liées à la rentrée.

Pour la rentrée 2026, l'ARS concerne **près de 3 millions de familles**, soit environ **5 millions d'enfants bénéficiaires** en France.

Versée automatiquement, sous conditions de ressources, pour tout enfant scolarisé âgé de **6 à 18 ans**, son versement a débuté le **18 août 2026 en métropole ainsi qu'en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique**, et le **4 août à Mayotte et à La Réunion**.

Pour bénéficier de l'ARS, vos ressources 2024 ne doivent pas dépasser :

- **28 956 euros** pour 1 enfant
- **35 638 euros** pour 2 enfants
- **42 320 euros** pour 3 enfants

Montants de l'ARS en 2026 :

- **6-10 ans : 426,87 euros**
- **11-14 ans : 450,41 euros**
- **15-18 ans : 466,02 euros**

Une ARS à adapter aux besoins réels des enfants

Familles de France demande le **maintien d'une modulation de l'ARS en fonction de l'âge de l'enfant et du parcours scolaire suivi**, les besoins progressant avec l'avancée de la scolarité, notamment selon les **filères professionnelles et de l'apprentissage**.

En effet, certains parcours nécessitent l'acquisition de **matériels spécifiques et coûteux**, représentant une charge supplémentaire pour les familles.

Familles de France souhaite également qu'une réflexion soit ouverte sur une **extension de l'ARS dès la maternelle**. Une telle évolution constituerait un réel coup de pouce pour les familles, et notamment pour les familles nombreuses.

Le coût de la rentrée dépasse largement le contenu du cartable

Si l'achat des fournitures scolaires représente un poste de dépenses important, **le coût réel de la rentrée dépasse largement le contenu du cartable**.

Entre l'habillement, les équipements sportifs, les transports, la restauration scolaire et les autres dépenses liées à la scolarité, la rentrée représente un effort financier global important pour de nombreuses familles.

Familles de France rappelle ainsi que l'Allocation de rentrée scolaire demeure une aide indispensable pour permettre aux familles de faire face aux dépenses de fournitures et d'assurer à chaque enfant les meilleures conditions possibles pour bien démarrer l'année scolaire.

Contact presse :

Chantal THOMAS - Présidente Familles de France

06 12 48 27 86